



Commission scolaire  
DES PHARES

# Le Phare

Bulletin d'information

Volume No 10 – Numéro 2

Le 24 octobre 2007

## Conseil des commissaires

*Lors de sa séance publique du 10 septembre 2007, tenue en ajournement de la séance ordinaire du 20 août dernier, le Conseil des commissaires a exprimé ses plus sincères remerciements à l'égard des employées et employés qui ont pris leur retraite durant la dernière année. Le Conseil a souligné la qualité des services rendus au cours des nombreuses années passées au service de la Commission scolaire des Phares.*

*Concernant une entente établie entre la Commission scolaire et la Ville de Mont-Joli qui permet la mise en commun de certains locaux pour la pratique d'activités sportives et culturelles, une mise à jour du contenu a été effectuée, afin de répondre aux besoins actuels.*

*Les commissaires ont accepté l'offre présentée par la Corporation touristique de Sainte-Luce, à l'effet de donner à la Commission scolaire deux sculptures sur bois qui ont été produites lors de l'activité « Les Sculpturales ». Cette offre consiste à installer sur les terrains des écoles des Bois-et-Marées et Sainte-Luce une œuvre réalisée par des artistes. La participation de la Commission scolaire des Phares se limitera à défrayer les coûts de la base de béton et de l'affiche signalétique à chaque emplacement. Cette résolution du Conseil des commissaires est cependant conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable à cet effet de la part des conseils d'établissement de chaque école.*

*La Commission scolaire demande à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et à la Direction territoriale du ministère des Transports du Québec de tout mettre en œuvre pour accélérer la réalisation du projet de réfection de la route 132, devant l'atelier de mécanique agricole du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis. Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité des usagers de la route et de ceux de l'atelier. Rappelons que trois accidents de la circulation sont survenus, à cet endroit, depuis l'ouverture de l'atelier de mécanique agricole, en septembre 2005.*

*Réuni de nouveau en séance ordinaire le 24 septembre dernier, le Conseil des commissaires a nommé, par intérim, madame Christine Bélanger au poste de directrice de l'école des Merisiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, jusqu'au retour au travail de la titulaire du poste, mais n'excédant pas le 30 juin 2008. Par ailleurs, monsieur Jocelyn Michaud a été nommé par intérim au poste de directeur de l'école le Mistral, également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au retour au travail du titulaire du poste, au plus tard le 30 juin 2008. Finalement, monsieur Yvan Poulin a été nommé au poste de directeur par*

*intérim de l'école des Hauts-Plateaux, pour la même période et jusqu'au retour au travail du titulaire.*

*En tenant compte des besoins en locaux pour dispenser des services aux élèves au Centre de formation des adultes de Mont-Joli, de l'état de vétusté marqué des locaux actuels et à la suite d'une consultation publique tenue dans le dossier, le Conseil a résolu de relocaliser le Centre de formation des adultes au pavillon Notre-Dame-de-Lourdes de l'école les Alizés et de regrouper l'ensemble des élèves de cette école au pavillon Saint-Joseph. Le Conseil a également résolu d'entreprendre dès cet automne le cheminement du projet, afin de rendre les nouveaux locaux disponibles pour la rentrée scolaire 2008, de constituer un comité consultatif de construction et d'entreprendre dès que possible des démarches auprès de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes afin d'améliorer la sécurité actuelle et future des élèves de l'école les Alizés, lors des offices religieux.*

*La Commission scolaire des Phares a adopté une politique alimentaire, en lien avec la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, récemment déposée par le Gouvernement du Québec. Pour plus de détails, nous vous invitons à lire l'article portant sur cette politique, dans la présente édition du journal Le Phare.*

*Attendu les dispositions de la Politique sur le maintien ou la fermeture d'une école ou d'un immeuble, concernant la dernière école d'une municipalité rurale, le Conseil des commissaires a mandaté la Direction générale de la Commission scolaire pour préparer les données nécessaires à l'analyse de la situation dans trois établissements : école l'Envol, pavillon Arc-en-Ciel et pavillon Euclide-Fournier. Un comité d'étude et de consultation pour chacun de ces établissements sera constitué lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil.*

*Le Conseil a adopté le document intitulé « Priorités du directeur général 2007-2008 ». Voici le contenu de ce document :*

*Plan stratégique 2008-2013 :*

- *Préparer un échéancier de travail;*
- *Faire le bilan du Plan stratégique 2003-2008;*
- *Réaliser une pré-consultation avec des focus groupe;*
- *Rédiger un projet de plan stratégique;*
- *Faire la consultation;*
- *Adopter le plan.*

### ***1. Élections scolaires :***

- *Préparer et diffuser un plan de communication de la démocratie scolaire;*
- *Tenir les élections scolaires;*
- *Assurer la formation et le support au nouveau Conseil des commissaires.*

## **2. Support aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;**

- Analyser les différents services offerts à cette clientèle;
- Proposer un plan d'action;
- Mise en œuvre pour 2008-2009.

## **3. Actualisation de la structure des écoles :**

- Préparer un état de situation;
- Définir de nouveaux critères pour les règles d'effectif du personnel de direction des établissements en collaboration avec le Comité patronal des relations professionnelles;
- Proposer une nouvelle structure des établissements;
- Adopter la structure actualisée.

## **4. Enrichissement :**

- Former un comité de travail à l'automne 2007;
- Définir l'enrichissement et la clientèle visée;
- Intégrer le projet de « Réussite des garçons »;
- Consulter les parents, le personnel et les partenaires;
- Intégrer la proposition dans le Plan stratégique 2008-2013.

## **5. Éducation des adultes et formation professionnelle :**

- Préparer un Plan de développement en éducation internationale;
- Consolider notre partenariat avec le CEGEP de Rimouski et l'ITA de La Pocatière dans le cadre du « Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique » en association avec la Table interordres;
- Actualiser le Plan de développement en formation professionnelle.

## **6. Mise en place et révision de politiques :**

- Proposer des modifications à plusieurs politiques afin de les actualiser et de les arrimer avec notre réalité en priorisant notamment les politiques suivantes :
  - ✓ Services de garde;
  - ✓ Dotation du personnel et devoirs et obligations du personnel;
  - ✓ Maintien ou fermeture d'une école ou d'un immeuble;
  - ✓ Organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
  - ✓ Acquisition de biens et de services.
- Proposer de nouvelles politiques :
  - ✓ Démocratie scolaire;
  - ✓ Antécédents judiciaires;
  - ✓ Ébauche d'une Politique environnementale.

## 7. Consolidation de l'équipe des cadres :

- Poursuivre le plan de formation;
- Superviser, supporter et accompagner le personnel cadre;
- Institutionnaliser la supervision pédagogique;
- Former et encadrer les candidats dans la banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement.

---

## La Commission scolaire des Phares adopte sa *Politique alimentaire*

Le Conseil des commissaires a adopté la *Politique alimentaire de la Commission scolaire des Phares*, lors de sa séance publique du lundi 24 septembre dernier.

Adoptée à la suite d'une consultation menée auprès du Comité de parents et des trois syndicats qui représentent le personnel de la Commission scolaire, cette politique alimentaire s'appliquera de façon progressive, dans les établissements, pour être pleinement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Un certain nombre de facteurs ont amené le Conseil des commissaires à doter la Commission scolaire d'une telle politique :

- L'environnement alimentaire des milieux scolaires a une influence sur le développement des habitudes de vie des élèves et du personnel;
- Au Québec, 57% de la population âgée de 18 ans et plus et un enfant sur cinq présentent un excès de poids;
- La Commission scolaire manifestait la volonté d'élaborer une politique pour encadrer l'offre alimentaire dans ses établissements et durant ses activités;
- L'adoption de la politique alimentaire va dans le sens de la *Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* récemment déposée par le Gouvernement du Québec.

La politique alimentaire établit un cadre de fonctionnement relatif à l'offre alimentaire. Elle s'applique dans tous les établissements de la Commission scolaire, y compris ceux dont le

service de la cafétéria est assuré par un concessionnaire, ainsi que dans les cuisines des services de garde. Elle encadre les services alimentaires dispensés lors de fêtes ou d'activités spéciales, de sorties éducatives ou de campagnes de financement, de même que le contenu des distributrices automatisées. De façon générale, la politique s'applique à tous les lieux et événements où sont dispensés des services alimentaires sous la responsabilité de la Commission scolaire.

Cette politique a pour objectif de contribuer à améliorer et à maintenir la santé des élèves jeunes et adultes et celle du personnel, en favorisant de saines habitudes alimentaires. Elle précise les exigences qualitatives et quantitatives des aliments offerts en conformité avec le *Guide alimentaire canadien*. Elle prévoit la mise en place d'activités éducatives en nutrition au Programme de formation et précise que les parents et la communauté seront informés des choix faits par la Commission scolaire et ses établissements.

La direction d'école ou de centre est responsable, dans son établissement, de l'application de la *Politique alimentaire* et de la supervision des activités reliées à l'alimentation en milieu scolaire.

Le menu d'un repas complet, dans un établissement, doit contenir des aliments sains et nutritifs appartenant aux quatre groupes du *Guide alimentaire canadien*. Sur une base quotidienne, les services alimentaires d'un

concessionnaire ou d'un service de garde doivent favoriser la présentation d'un repas équilibré, éviter ou réduire le plus possible l'utilisation des sucres concentrés dans la préparation des repas ou collations, éviter ou réduire le plus possible l'utilisation et l'ajout de mauvais gras (saturés, trans, etc.) dans les repas et collations (beurre, graisse végétale et saindoux, margarine hydrogénée, crème, etc.), éviter ou réduire l'utilisation de sel dans la préparation des aliments et favoriser l'utilisation de produits riches en fibres alimentaires.

Dans les procédures administratives relatives à l'application de la politique alimentaire, la Commission scolaire pourra interdire la vente de certaines catégories d'aliments qu'elle

considère comme des mauvais choix alimentaires (par exemple, certaines pâtisseries, des biscuits, barres ou grignotines contenant une certaine quantité de matières grasses ou de gras trans). La vente des friandises, des tablettes de chocolat, des boissons gazeuses, des noix salées et de la gomme à mâcher, notamment, est interdite.

En tant que partenaires, les parents sont invités à inciter leur enfant à respecter la *Politique alimentaire* en milieu scolaire, à s'assurer que le contenu de la boîte à lunch respecte les objectifs de la politique et à appuyer l'établissement dans sa volonté d'amener les élèves à un meilleur état de santé par une saine alimentation.

---

## **L'élaboration du *Plan stratégique 2008-2013* : une priorité**

Au cours de l'automne 2007, la Commission scolaire des Phares entreprendra les travaux devant conduire à l'adoption de la *Planification stratégique 2008-2013*. Ce dossier sera prioritaire pour le nouveau Conseil des commissaires.

La *Planification stratégique* est le document qui orientera les décisions de la Commission scolaire des Phares durant les cinq prochaines années. En plus de rappeler la mission de la Commission scolaire et de prendre en compte les contextes démographique, économique et social dans lesquels elle évolue, de même que les besoins des écoles et des centres de formation, la planification stratégique précise les principaux défis à relever pour les prochaines années, les objectifs que se fixe la Commission scolaire au regard, principalement, de la réussite des élèves jeunes et adultes et des attentes du milieu. Le plan établi par la Commission scolaire devra tenir compte des orientations et des objectifs du *Plan stratégique* du Ministère. Il précisera finalement les axes d'intervention retenus pour parvenir à l'atteinte des objectifs, de même que les résultats visés.

En vue de l'élaboration de la prochaine planification stratégique, la Commission scolaire élaborera un échéancier de travail en octobre 2007. Elle tracera le bilan du *Plan stratégique 2003-2008*, en décembre 2007 et en janvier 2008. La rédaction du projet de plan est prévue pour février et la consultation auprès du personnel, des parents et des partenaires se déroulera au cours des mois de mars et avril 2008. L'échéancier prévoit finalement l'adoption du nouveau plan stratégique en juin 2008.

Rappelons que la Loi exige des commissions scolaires qu'elles établissent un plan stratégique pour l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs. La Loi sur l'administration publique oblige le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'instar de tous les ministères et organismes gouvernementaux, à établir un plan stratégique pluriannuel. Le plan stratégique des commissions scolaires transpose cette démarche de planification stratégique dans le réseau scolaire.

## Des projets majeurs qui améliorent la qualité de vie

Durant l'été 2007, la Commission scolaire des Phares a réalisé six des sept projets majeurs pour lesquels elle avait obtenu une aide financière de 1,5 million de dollars du ministère de l'Éducation, de Loisir et du Sport, dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ».

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'aile « D » de l'école Paul-Hubert (360 000 \$);
- Réfection de la toiture de la piscine de l'école Paul-Hubert (300 000 \$);
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Langevin (165 000 \$);
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Saint-Jean (240 000 \$);
- Réfection de la fenestration de l'école Sainte-Luce (140 000 \$);
- Réfection de la fenestration de l'école Marie-Élisabeth (250 000 \$).

Seul le projet de réfection d'une partie de l'enveloppe murale de la piscine de l'école Paul-Hubert n'a pas encore été réalisé. Les plans et devis sont cependant en préparation.

L'étape de réalisation est prévue cet automne, pour un investissement envisagé de 110 000 \$.

Durant la récente période estivale, les travaux se sont déroulés rondement. De façon générale, ils ont été complétés durant l'été ou suffisamment avancés pour éviter d'affecter la rentrée des élèves, le 29 août dernier.

Ces travaux améliorent de façon importante l'état général du parc immobilier de la Commission scolaire des Phares et, plus particulièrement, les écoles concernées. Certaines d'entre elles disposent maintenant de grands systèmes complètement remis à neuf. Par exemple, en deux ans, les écoles Sainte-Luce et Langevin se retrouvent avec des fenêtres et une toiture complètement renouvelées. Même s'il reste des travaux à réaliser, le niveau d'entretien du parc immobilier de la Commission scolaire ne cesse de s'améliorer.

Un autre projet important a été réalisé : l'aménagement des locaux spécialisés pour l'enseignement de la Science et des Technologies aux écoles Paul-Hubert (650 000 \$) et le Mistral (150 000 \$). Ces travaux visaient à adapter des locaux de science existants aux nouvelles exigences du *Renouveau pédagogique*.

---

## Le projet d'économie d'énergie

Rappelons que la Commission scolaire des Phares dévoilait en 2007 les détails d'un vaste projet d'économie d'énergie. Elle a mandaté la firme spécialisée Teknika-HBA pour la réalisation d'un projet « *clé en main* », en matière d'économie d'énergie, dans cinq de ses bâtiments : les écoles Paul-Hubert, le Mistral, Saint-Jean, des Bois-et-Marées (secteur Luceville) et le Centre de formation Rimouski-Neigette.

Ces travaux entraîneront un investissement de 5,5 millions \$ (7,5 millions \$ avec les frais

financiers), mais ils permettront à la Commission scolaire de réaliser des économies garanties de 605 000 \$ par année, en coûts énergétiques.

Le contrat à signer avec la firme Teknika-HBA est actuellement en préparation. Les travaux devraient s'enclencher dans quelques semaines. Ils se poursuivront au cours de l'automne, pour être complétés vers la fin du mois de décembre 2007. Cet échéancier prévoit la réalisation d'économies importantes dès février 2008.

Les mesures à appliquer dans le cadre de ce projet d'économie d'énergie concernent des modifications à apporter à des systèmes électromécaniques ou à des modes de gestion de l'énergie, par exemple, l'optimisation du fonctionnement des systèmes de ventilation et l'installation de nouveaux systèmes de récupérateur de chaleur, l'utilisation de la

chaleur du sol (géothermie), un éclairage plus efficace, le remplacement de brûleurs au mazout et la production d'eau chaude domestique en dehors des périodes de pointe.

Une planification serrée des travaux permettra leur réalisation notamment durant les soirées.

---

## **Les élections scolaires**

### **Un jalon important de notre système démocratique**

Des élections scolaires se dérouleront dans trois circonscriptions de la Commission scolaire des Phares, le 4 novembre 2007. Deux candidats, madame Nadyne Langlois et monsieur Raymond Joly sont en lice dans la circonscription No 2 (Le Bic). Les élections dans la circonscription No 13 (Saint-Anaclet - Rimouski-Est) mettent en présence messieurs Yvon Dubé et Steve Gagné. Finalement, dans la circonscription No 15 (Mont-Joli Sud), messieurs Jean-Pierre Lavoie et Philippe St-Germain se feront la lutte.

Notons que 16 postes, sur un total de 19, ont été comblés, au 30 septembre dernier, par des candidates et candidats élus sans opposition. Pour les trois circonscriptions en élections, le vote par anticipation se déroulera le 28 octobre 2007.

Les élections scolaires s'inscrivent dans le processus démocratique de notre pays. Le Conseil des commissaires est un gouvernement local entièrement dédié à l'éducation. Une commission scolaire constitue un modèle de gouvernement démocratique où la population participe le plus à la prise de décision.

Depuis plus de 150 ans, les commissions scolaires veillent, par l'intermédiaire des élus scolaires, à assurer la qualité de l'éducation dans notre région, dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens et citoyennes.

En plus de favoriser la réussite et l'épanouissement personnel et social des élèves jeunes et adultes, la Commission scolaire des Phares exerce un rôle déterminant dans le développement social et économique de la région. Des alliances novatrices avec différents partenaires ont été créées dans le but de solutionner des problématiques de taille telles que l'exode des jeunes, le décrochage, l'alphabétisation. Des ententes conclues avec le milieu municipal (partage de locaux, de bibliothèques, de systèmes informatiques, terrains de jeux, etc.) s'inscrivent dans ce courant de partenariat, dans le but de répondre aux attentes de la population.

Parmi ses responsabilités, la Commission scolaire des Phares soutient les écoles au plan pédagogique par ses services éducatifs de qualité qui préparent tous les élèves à assurer la relève dans le développement de notre région. La Commission scolaire assume aussi les responsabilités de l'embauche et de la gestion du personnel, la gestion des ressources matérielles, l'entretien des bâtiments et supervise un service de transport sécuritaire. De plus, des garderies scolaires ont été mises en place dans les écoles, afin de permettre aux jeunes de s'épanouir dans un milieu éducatif et sécuritaire, tout en favorisant, pour les parents, une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille.

L'élu scolaire, membre du Conseil des commissaires, assume donc d'importantes

responsabilités, dont le partage équitable des ressources entre les établissements. Il favorise aussi l'égalité des chances pour tous les élèves. Élu par la population, il représente ses intérêts et tient compte de ses besoins.

La population des circonscriptions en élections à la Commission scolaire des Phares est donc invitée à voter et à exprimer ainsi son attachement à notre système démocratique, le 4 novembre prochain.

## « École éloignée en réseau »

### Un projet adapté aux besoins de la Commission scolaire des Phares

Le projet « *École éloignée en réseau* » a été élaboré à partir de mars 2006, à la Commission scolaire des Phares. Inspiré du concept développé par le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), le projet a été adapté aux réalités et aux besoins des élèves de la Commission scolaire des Phares. Le CEFRIO a accepté le projet adapté pour la Commission scolaire des Phares et accordé un soutien financier de 10 000 \$.

Le projet « *École éloignée en réseau* » est expérimenté dans quatre écoles de la Commission scolaire qui comptent un nombre peu élevé d'élèves, des classes à niveaux multiples et qui sont localisées en milieu rural : les écoles la Colombe à Esprit-Saint, du Sommet à Padoue, Arc-en-ciel à Sainte-Jeanne-D'Arc et Euclide-Fournier à Saint-Charles-Garnier. Le maintien de ces écoles suppose de nouvelles stratégies permettant de donner accès, pour tous les élèves, aux mêmes services de qualité. Le projet « *École éloignée en réseau* » ouvre des perspectives nouvelles, via des réseaux modernes de communication, et contribue à contrer les inconvénients liés à la petite taille et à l'éloignement de certaines écoles.

Dès son élaboration, le projet a poursuivi trois objectifs :

- Maintenir les petites écoles;

- Utiliser les technologies dans une optique de réussite éducative;
- Favoriser les liens entre les écoles et les communautés.

Durant l'année scolaire 2006-2007, le personnel des écoles concernées a reçu une formation et s'est approprié le projet, de même que certains outils de communication en réseau (bureau virtuel, Skype, etc.) Une culture de réseau a également été développée, permettant aux enseignantes et enseignants de différentes écoles de travailler en collaboration, de partager des idées, des observations, de l'information et des documents. Notons que le développement de la communication en réseau a été rendu possible par la mise en place du réseau de fibre optique, donnant accès à *Internet à très haute vitesse*.

Le bilan de l'an 1 (2006-2007) d'un plan triennal a été établi : les enseignantes ont noté plusieurs avantages à travailler en réseau, dont le décloisonnement, la possibilité de travailler en équipe et non plus de façon isolée, l'élaboration de projets inter-écoles, l'utilisation de divers logiciels, la formation de communautés virtuelles.

La deuxième année d'expérimentation du projet « *École éloignée en réseau* » se vivra en 2007-2008. De concert avec madame Julie Bérubé, conseillère pédagogique, le personnel des petites écoles concernées expérimentera les outils de communication avec les élèves.



## Apprendre et expérimenter « en réseau »

Après une année de formation et d'expérimentation auprès du personnel enseignant, ce sont les élèves des écoles la Colombe, Arc-en-ciel, du Sommet et Euclide-Fournier qui s'approprièrent, en 2007-2008, les avantages du travail et de la communication en réseau. Adapté aux classes à niveaux multiples de la Commission scolaire des Phares, le projet « *École éloignée en réseau* » permettra aux élèves de réaliser des projets concrets inter-écoles.

La démarche prévoit l'expérimentation de cercles de lecture dès cet automne. À compter de janvier, les élèves des quatre écoles travailleront également, en réseau, à la préparation d'olympiades qui se dérouleront à la fin de l'année, à l'école Sainte-Agnès, à Rimouski.

Des projets particuliers sont également en élaboration dans les écoles, par exemple, la formation d'un groupe d'experts en cinéma d'animation, le développement de projets artistiques, l'échange sur des sujets liés à la science et à la technologie, un arrimage entre l'école et la communauté.

Dans une perspective plus large, le développement d'une culture de réseau, à la Commission scolaire des Phares, favorisera l'utilisation des ressources collectives, une actualisation constante des connaissances et mettra à profit l'utilisation des technologies de l'information. Les nouvelles technologies deviennent des outils indispensables pour répondre aux besoins des directions d'école, des enseignantes et enseignants, des élèves, des orthopédagogues, orthophonistes, conseillers pédagogiques et autres professionnels, du personnel technique et des parents.

Des jumelages d'enseignants, d'élèves et de projets deviennent possibles. Le développement d'une culture de collaboration entre les instances scolaires, municipales et communautaires est également favorisé, de même que l'accès à de nouvelles ressources pour tous : information et production sur le WEB, accès à des personnes en temps réel, expérimentation de nouveaux outils de télécollaboration et de formation.

### À l'école Saint-Jean

#### Un beau geste de partage

Dans le cadre du *Programme d'éducation internationale*, neuf élèves de l'école Saint-Jean ont recueilli des denrées alimentaires qu'ils ont ensuite remises à l'organisme *Moisson Rimouski-Neigette*. Bien implanté dans son milieu, *Moisson* vient en aide à des personnes qui vivent des difficultés socio-économiques.

Cette mini-campagne d'entraide a permis de sensibiliser les jeunes de l'école Saint-Jean à l'importance du partage et de l'implication communautaire. « *En plus de fournir des denrées qui sont précieuses pour tous les gens à qui Moisson les remettra, ce geste généreux posé pour*

*les personnes en difficulté permet d'éveiller encore davantage, chez les jeunes, une conscience sociale et de poser des gestes qui rendent le monde meilleur. Je tiens à remercier les neuf élèves du Programme d'éducation internationale qui ont accompli un beau travail de sensibilisation dans leur communauté* », précise le directeur de l'organisme *Moisson*, monsieur Alain Pelletier.

En plus de recueillir des denrées alimentaires non périssables à l'intérieur de l'école, les jeunes participants ont diffusé des messages à l'audiovoix et posé des affiches dans les classes. La cueillette des denrées s'est effectuée du 17

au 21 septembre. Soutenus particulièrement par la direction de l'école et l'enseignante Josée Guillemette, les élèves qui ont participé à cette cueillette sont Jean-Sébastien Bossé, Samuel

Huard, Stéphanie Blanchette, Catherine Gagnon, Laurence Côté, Élodie Hamel, Arianne Delarosbil, Christina Lavoie et Frédéric-Antoine Guay Vachon.

## Un voyage « artistique » à Montréal

Un groupe d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire du *Programme d'éducation internationale*, à l'école Saint-Jean, a vécu, en juin dernier, un voyage de fin d'année particulièrement enrichissant aux plans artistique et culturel. Avec leur enseignante en arts plastiques, madame Annie St-Vanne et des accompagnateurs, ils se sont rendus à Montréal, les 5 et 6 juin, pour visiter notamment le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'Art contemporain et le Biodôme.

Les deux jours passés à Montréal ont été bien remplis. Au Musée d'Art contemporain, ils ont même participé à un atelier animé. Au Musée des Beaux-Arts, ils ont été invités à reproduire une œuvre. Ils ont également visité les studios de *Musique Plus*, ont rencontré les animateurs, participé à une émission et ont été initiés aux techniques télévisuelles. Et ils ont dormi dans une Auberge Jeunesse.

Ce projet de voyage est devenu réalité grâce à la motivation des élèves, au soutien des parents et de plusieurs commanditaires : Banque Nationale, La Coop, Jean-Pierre Rousseau, pharmacien, Marc Côté, Éric St-Pierre, pharmaciens, Santé-Mieux, Claude Racine, inf., Véga, le Service alternatif d'intégration au travail de la personne handicapée, Billie Pier Cantine Rallye et dépanneur.

Par le biais, également, d'activités de financement, les élèves ont amassé un montant de 11 500 \$ pour couvrir les frais du voyage.

L'enseignante tient à souligner l'excellente participation du groupe d'élèves. « *Ils ont fait preuve d'écoute et de solidarité tout au long du voyage.* »

## Campagne d'Entraide 2007 Un vent de générosité souffle

La campagne d'Entraide 2007 est lancée, à la Commission scolaire des Phares. Du 22 au 31 octobre, tous les membres du personnel sont invités à participer à cette campagne en posant un geste de générosité et de partage.

C'est sur le thème « *Le vent de la générosité souffle, donnez généreusement* » que la campagne d'Entraide 2007 prend son envol, partout au Québec. Cette année, le jeune et dynamique conteur Fred Pellerin est le porte-parole de cette campagne qui regroupe trois grands partenaires : les organismes Centraide du Québec, Partenairesanté-Québec et la Croix-Rouge. Précisons que Partenairesanté rassemble 16 organismes membres impliqués dans le domaine de la santé.

À la Commission scolaire des Phares, l'objectif a été fixé à 9 500 \$. Des enveloppes seront distribuées dans les écoles et les centres afin de recueillir les dons. La confidentialité est respectée et les donateurs ont la possibilité de choisir l'organisme ou les organismes qui recevront leurs dons.

Nous vous invitons à poser ce geste de partage. Rappelons que la mission des Centraide du Québec est axée sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par ailleurs, des équipes de bénévoles de la Croix-Rouge posent chaque jour des gestes qui réconfortent et offrent l'essentiel à des gens qui ont beaucoup perdu : hébergement, alimentation et vêtements. Finalement, les organismes membres de Partenairesanté offrent des services et des programmes de

soutien à la communauté, tout en contribuant à améliorer les traitements médicaux.

Rappelons qu'à la suite de la campagne 2006, la Commission scolaire des Phares a mérité une distinction, dans la catégorie « 1 000 employés et plus » du secteur de l'éducation. Les prix *Reconnaissance* ont été décernés à 48 organisations des secteurs public et parapublic, en prenant en considération le ratio per capita.

Travaillons donc, ensemble, à atteindre notre objectif, tout en aidant des gens qui sont souvent près de nous. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la responsable de la campagne à la Commission scolaire des Phares, madame Cathy-Maude Croft, ou avec madame Nancy Bérubé, au 723-5729, poste 1020.

## « **ÉCHEC ET BAC** », un roman écrit par un passionné d'éducation

Ex-enseignant et directeur d'école à la Commission scolaire des Phares, monsieur Réjean Pigeon vit une retraite très active! Lors du prochain *Salon du livre de Rimouski*, au début novembre, il lancera son premier roman « *Échec et Bac* » qui parle d'un sujet qu'il connaît fort bien : la pédagogie.

Monsieur Pigeon a fait carrière à Saint-Fabien, où il a enseigné l'éducation physique, avant d'assumer durant quelques années la direction des écoles de Saint-Fabien et de Saint-Eugène. Il a consacré 33 années de sa vie à l'éducation. Un sujet qui lui tient tant à cœur ne pouvait certes pas disparaître de ses préoccupations au moment de prendre sa retraite! Il a donc décidé, du même coup, de réaliser un rêve qu'il caressait depuis longtemps : écrire un roman.

La publication du roman *Échec et Bac* est l'aboutissement d'un travail qui s'est échelonné sur quelques années et qui a été particulièrement intense au cours des derniers mois. L'action de son roman se situe dans une école, au cours des années 1950. À partir de sa propre expérience d'élève vécue en première et en deuxième année, l'auteur donne la parole à un jeune garçon qui n'attend que la chance de s'épanouir à travers les enseignements proposés par l'école. Si sa première année s'avère un véritable enfer quotidien, il vivra tout le contraire par la suite. Autant il détestera l'école en première année, autant il aimera la fréquenter en 2<sup>e</sup>. « *Je sentais le besoin de raconter*

*cette expérience. Les thèmes pédagogiques abordés dans cet ouvrage sont plus que jamais d'actualité. »*

L'auteur souhaite susciter des réflexions en lien avec la réalité que vivent chaque jour le personnel enseignant et les élèves. Replaçant le roman dans son contexte, l'auteur rappelle les difficultés qu'il a dû affronter dans son enfance. « *Nous vivions alors à l'époque de Duplessis et dans un certain contexte religieux. L'enseignante de première année de mon roman éprouve une agressivité qu'elle reporte sur certains élèves. Mon personnage, largement inspiré de ma propre expérience, vit des humiliations quotidiennes et en arrive à ne plus vouloir fréquenter l'école. Par contre, en deuxième année, il rencontre une enseignante qui saura le motiver, en travaillant à partir de ses champs d'intérêt. Elle lui redonnera confiance en lui. »*

L'auteur veut ainsi susciter une réflexion, à partir de son expérience personnelle et de son roman. Plusieurs thèmes pédagogiques sont proposés à travers ce livre, dont la coopération et l'entraide, la tolérance envers la différence, le respect de soi et des autres, la résolution de conflits, l'autoévaluation, la saine gestion des émotions et l'intégration des matières.

Édité par Les Publications L'Avantage, le roman *Échec et Bac* présente très certainement un intérêt particulier pour les personnes impliquées en éducation.